

Information Réglementée

Les actionnaires de la société M6 Métropole Télévision SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 4 mai 2010 à 9h00 à l'Élysées Biarritz, 22-24 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 29 mars 2010 et l'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales les Petites Affiches au plus tard le 16 avril 2010.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

Neuilly sur Seine, le 29 mars 2010

Contact Relations Investisseurs

Claire Roblet

+ 33 (1) 41 92 59 53

croblet@m6.fr

METROPOLE TELEVISION

SOCIÉTÉ ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 51.581.876 €

SIÈGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

339 012 452 RCS NANTERRE

www.groupem6.fr